

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

🎓 Formation diplômante en présentiel

OBJECTIFS

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Compétences visées :

- Sauveteur Secouriste du Travail

CONTENU DE LA FORMATION

Contenu selon référentiel de l'INRS :

- Le SST et les prérogatives
- Le plan d'intervention SST
- Notion de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement
- Les actions « protéger-examiner-faire alerter-secourir
- Les actions de secours

Formateur :

Céline MICHEL VILLAZ

PRAT (prévention des risques liés à l'activité physique) IBC sanitaire et social, PSASD (acteur prévention secours du secteur d'aide et du soin à domicile), habilitée INRS, aide soignante.



📄 RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 42829

📍 LIEU : CFPPA de Nyons
ou en entreprise (nous
consulter)

🕒 DURÉE : 14h

👥 EFFECTIF

- Minimum : 6 stagiaires
- Maximum : 10 stagiaires

✅ PROCHAINES SESSIONS :
Nous contacter

👤 PUBLICS CONCERNÉS :

- Salariés de l'entreprise
- Demandeurs d'emploi
- Particuliers tout public

🎓 DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU : SST
Initial

100 %

de réussite à
l'examen (2022-2023)

100 %

de satisfaction
(2022-2023)

Date Màj : 08/09/2023



RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Céline MICHEL-VILLAZ, référente pédagogique
| cfppa.nyons@educagri.fr

Laurence DANGU, référente administrative
04 75 26 65 90 | laurence.dangu@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 16 ans

Pré-requis nécessaires : Aucun

MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'adresser au CFPPA pour l'inscription.

COÛT ET FINANCEMENT

- Coût de la formation : 210 €
- Financement par employeur
- Financement personnel
- Autres financeurs

EMPLOIS VISÉS

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

RYTHME DE LA FORMATION

14 heures sur 2 jours

Du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00



Prochaines Sessions : Nous contacter

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Face à face pédagogique, au CFPPA de Nyons ou au sein de l'entreprise.

Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession. On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

La formation est déclarée par le CFPPA au moins 15 jours avant le démarrage.

